

CONTRIBUȚIA PRACTICII JUDICIARE LA PROCEDURA CONCILIERII DIRECTE ÎN MATERIE COMERCIALĂ

Gheorghe BUTA *

La contribution de la jurisprudence à la procédure de conciliation directe en matière commerciale

Résumé

Dans l'étude qui suit, nous nous sommes proposé d'analyser la procédure de conciliation directe, prévue par l'art. 720¹ du Code de procédure civile, pour les affaires commerciales, du point de vue de la jurisprudence. Ainsi, on essaye de montrer, avec nos propres observations, la contribution essentielle apportée par les instances judiciaires, et, surtout, par la Haute Cour de Cassation et de Justice, à la compréhension et à l'application des textes légaux relatifs à la procédure préalable.

L'étude commence avec la recherche du but de la procédure de conciliation prévu par le législateur et par la question du caractère impératif des dispositions de l'art. 720¹ du Code de procédure civile, et elle continue avec le moment de la conciliation, le remplacement de la conciliation par d'autres procédures (la médiation, l'injonction à payer, la procédure administrative etc.), l'application de l'art. 720¹ dans l'arbitrage, le caractère direct de la conciliation et avec les effets de la procédure de conciliation directe.

L'analyse de chaque problème est accompagnée par les commentaires et les propositions de l'auteur.

Des mots clés : procédure de conciliation, conciliation directe, procédure préalable, inadmissibilité, matière commerciale

* Gheorghe Buta - doctor în drept, cercetător științific gr.I, la Institutul de Cercetări Juridice „Academician Andrei Rădulescu” al Academiei Române; gbuta@scj.ro.